



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-03066**

DE : **M. GARRISON (ESQUIMALT-SAANICH-SOOKE)**

DATE : **LE 10 DÉCEMBRE 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **M. JOHN OLIVER**

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Dons de sang

TRADUCTION

RÉPONSE

Notre gouvernement est déterminé à protéger l'innocuité et la sécurité de l'approvisionnement en sang du Canada. Nous sommes aussi déterminés à appuyer au Canada des politiques de don de sang soutenues sur le plan scientifique et non discriminatoires.

Au Canada, chaque don du sang fait l'objet de tests de dépistage pour plusieurs maladies infectieuses telles que : hépatites B et C, et VIH. Malgré les progrès en matière des méthodes de dépistage, il y a un période pendant laquelle il existe toujours un risque que les tests n'identifient pas les unités de sang infectieuses. Par conséquent, les procédés de sélection des donneurs comptent parmi les mesures de sécurité pertinentes pour minimiser le risque qu'une unité infectée pénètre le système d'approvisionnement en sang.

Il est important de noter que, conformément aux recommandations de la Commission Krever, Santé Canada est responsable de la surveillance réglementaire de la sécurité de l'approvisionnement en sang et que l'organisme de réglementation entretient une relation de dépendance avec la Société canadienne du sang et Héma-Québec. En vertu du *Règlement sur le sang* du Canada, la Société Canadienne du Sang et Héma-Québec sont tenus de présenter des observations à Santé Canada pour faire approuver toute

modification de leurs processus. Santé Canada n'a pas le pouvoir d'exiger qu'un critère d'évaluation préliminaire des donneurs soit modifié.

Le 16 juin 2016, Santé Canada a approuvé leurs propositions visant à faire passer la période d'exclusion des dons de sang des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) de cinq ans à un an, qui est entrée en vigueur le 15 août 2016. Santé Canada est ouvert à l'idée de modifier à nouveau la politique actuelle d'exclusion des dons de sang des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, à condition de recevoir de la part des organismes d'approvisionnement en sang des observations qui comportent des preuves scientifiques.

Le 20 juin 2016, le gouvernement du Canada s'est également engagé à verser une contribution de trois millions de dollars sur trois ans à la Société canadienne du sang, en collaboration avec Héma-Québec, en vue d'organiser une conférence internationale avec des dirigeants mondiaux de la santé pour discuter de la politique en matière de dons, financer des recherches comportementales pour garantir des pratiques non discriminatoires et encourager le développement des technologies en collaborant avec l'industrie et le monde universitaire.